



Les espaces ruraux et naturels transfrontaliers

Les Pays

Ce document présente l'état des lieux en janvier 2007 de l'ensemble des territoires de pays au sein des espaces frontaliers et littoraux lorsqu'impliqués dans le périmètre des programmes Interreg III A.

Ces territoires correspondent aux « pays » au sens de la Loi pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (1995, amendée en 1999 et 2003) ; ne constituant pas un échelon administratif en tant que tels mais véritables territoires de projet, ils ont vocation à mobiliser et à associer les acteurs de la vie locale aux objectifs de mise en valeur équilibrée de l'espace national, dans un contexte démocratique et décentralisateur. Structurés sous la forme d'associations, d'EPCI, de syndicats mixtes ou même de GIP, ils constituent une échelle de réflexion, de gouvernance territoriale et de coordination des initiatives de développement local dans des espaces majoritairement à dominante rurale.

Cette carte fait la distinction entre les pays frontaliers en cours de structuration (5) et les pays qui bénéficient d'un contrat signé (38) qui couvrent actuellement la quasi-totalité des frontières, à l'exception de la frontière luxembourgeoise (aucun pays frontalier) et de la frontière italienne (seulement 4 pays). Elle marque ainsi une évolution importante par rapport à la carte réalisée en 2001.

Les liens qui unissent les pays à leurs partenaires frontaliers varient en fonction des caractéristiques géographiques préexistantes (frontière-creuset/frontière glaciaire). Cette diversité de situation est également à prendre en compte dans la propension d'un pays à engager une démarche de coopération transfrontalière avec son partenaire étranger.

Le contact avec une frontière n'implique donc pas systématiquement une démarche de coopération transfrontalière structurée, la majorité des pays frontaliers n'exploitant pas ce potentiel, faute d'ingénierie interne suffisante, ou à cause d'un champ transfrontalier déjà occupé par des structures locales type structure intercommunale, parc naturel régional (PNR), parc national ou parfois même des agglomérations qu'ils renferment (Pays de Bitche-Sarreguemines avec l'agglomération transfrontalière Sarrebruck Moselle est).

Si certains pays frontaliers sont enclins à engager des actions de coopération transfrontalière, ils ne constituent parfois qu'un périmètre, sans être un échelon leader techniquement et politiquement impliqué dans cette coopération transfrontalière (pays de Saint Louis ou pays de la Thiérache où la coopération transfrontalière pourtant très active sur place est animée par d'autres structures : Eurodistrict trinational de Bâle dans le premier cas, SAEML transfrontalière Initialité dans le deuxième cas entre la Thiérache et le Hainaut belge).

Le degré d'avancement en matière de coopération transfrontalière pour ce type d'espaces est très contrasté, même si la plupart des pays se concentrent sur des actions ponctuelles et thématiques sans que le projet du territoire soit réellement transfrontalier.

Les domaines de coopération concernent souvent le tourisme (Demeures de Thiérache ou Route Touristique Transfrontalière de la Vallée de l'Oise pour le Pays de la Thiérache), l'environnement et le paysage (gestion de la forêt transfrontalière pour le Pays Pyrénées Méditerranée, le paysage des Flandres à l'Artois, Pays Moulins de Flandres), la culture, la langue et le patrimoine communs (Route de l'Art roman pour le Pays du Couserans,...), l'agriculture et la valorisation des produits locaux (filiales Maroilles ou bois (Eurowood) en Thiérache...).

Certains pays enfin ont inscrit la coopération au cœur de leur charte (Pays basque...) et associent même parfois des partenaires frontaliers voisins à leur Conseil de développement (un représentant du Conseil comarcal de l'Alt Emporda pour le Pays Pyrénées Méditerranée).

Pour les pays, espaces de respiration entre les espaces urbains et de revitalisation rurale dans des zones longtemps considérées comme des cul-de-sac, un des enjeux importants consiste à se coordonner avec l'ensemble des acteurs locaux, intercommunalités, PNR et agglomérations, afin d'apporter leur pierre à l'édifice de la coopération transfrontalière. Parfois pas assez politiquement portés localement, notamment lorsque les délimitations des EPCI ne recoupent pas le leur, ils se doivent véritablement jouer la carte de la pertinence de leur périmètre qui présente souvent une échelle intéressante dans l'élaboration d'un projet de territoire transfrontalier.